



info

sud

Le 19 novembre 2021

NAO 2022 OR (Orano Recyclage)

Bonjour à tous, bonjour à toutes,

La NAO 2022 (Négociation Annuelle Obligatoire) a débuté en ce 19 novembre.

La Direction a dressé un bilan 2021 et perspective 2022 comprenant notamment :

- **924 OETAM ont touchés une AI** (31% des OETAM - Ouvriers Employés Techniciens Agent de Maîtrise) **avec une moyenne de 1.9% d'AI en 2021**,
- 1373 € brut d'intéressement moyen par bénéficiaire (4498 bénéficiaires) au 1^{er} semestre 2021.
- La Direction **estime qu'en 2022, les salariés toucheront une participation d'environ 1650 €** (pour un salaire annuel brut de 30.000 €). Cela s'explique notamment par le contrat METALL (*la Direction précise que sans ce contrat tout est fortement dégradé*).
- Problèmes récurrents sur le Recyclage (problèmes de production à Melox et baisse de la production de la Hague liée aux capacités évaporatoires)
- **Salaire de base moyen chez OR au 31 octobre : 2907€ (2319 € pour les techniciens, 2743 € pour les employés administratifs, 2818 € chez les agents de maîtrise et 5185 € chez les I/C)**

SUD a rappelé que l'inflation est à 2.6% en octobre 2021 (IPC - Indice des Prix à la Consommation) - avec une tendance à la hausse.

Lors du tour de table, SUD a annoncé ses premières propositions :

- Une augmentation générale **uniforme de 75 €**,
- Si la Direction persiste sur un mixte AI/AG (Augmentation Individuelle/Augmentation Générale), **SUD demandera une mesure talon afin de favoriser les bas salaires**,
- Une revalorisation du salaire minimum d'embauche à **1800 €** (vs 1720 € actuellement),
- Une revalorisation du salaire minimum d'embauche à **1900 € pour les bac +2 et à 1950€ pour les bac +3**,
- Une enveloppe pour les salariés ayant un salaire de base inférieur à **2000€** et n'ayant jamais bénéficié de mesure de rattrapage,
- **Déplafonner l'ancienneté** en ayant 16% avec 20 ans d'ancienneté, 17% avec 25 ans, 18% avec 30 ans, 19% avec 35 ans et 20% avec 40 ans.
- **Un retour de l'abondement du Plan d'Épargne Groupe (PEG) à 100% jusqu'à 800 €**,
- Une revalorisation de la prime de poste 5*8 à **550 €** ainsi qu'une prime spécifique d'ancienneté en 5*8,
- Une augmentation de la prime de responsabilité CDQ de 50 €,
- Une revalorisation des paniers/IK/transports de 20%,
- Une revalorisation des médailles du travail à 400, 500, 700 et 800 € (20, 30, 35, 40 ans),
- Qu'il ne soit pas pris en compte les carences (CDD) lors de la mise en application de l'éventuel accord NAO car ça peut les exclure des mesures,
- Un budget de 0,2% de la masse salariale pour l'aide aux modes de garde d'enfants (engagement triennal).

La Direction fera ses premières propositions le 24 novembre 2021.

sud.anc.lahague@gmail.com et 06.75.38.74.79